



CSE Central de juillet 2021 Déclaration de la CGT

Quoi de neuf à France Télévisions ? Les économies...

Décroissance programmée du service public

Alors que la fusion TF1-M6 se prépare avec la bénédiction du gouvernement, qu'un mastodonte privé va pouvoir écraser le marché des droits et de la fabrication, et se partager avec les Gafam l'accès aux programmes, FTV tente de tenir coûte que coûte son budget de décroissance.

Si tout le monde peut se satisfaire du maintien de France 4 sous une version rénovée incluant la culture en soirée, il est quand même stupéfiant de constater que l'Etat n'assume pas son revirement et ne rétablit pas le financement de la chaîne. Ce sont donc 25 à 30 M€ d'économies supplémentaires par an que FTV devra trouver ailleurs dans le budget 2022, auxquels s'ajoute la baisse de 60 M€ de la Contribution à l'Audiovisuel Public. Au total, près de 100 M€ de moins en 2022, pour financer les programmes, l'information, l'emploi et les salaires.

Alors que le décret TNT a subi une nouvelle fois les assauts du puissant lobby des producteurs privés, les seuils de production interne pourraient grimper jusqu'à 33% pour le secteur privé, soit près du double de ce que FTV est autorisé à produire. A quand un alignement de FTV sur ce minimum légal pour

lui permettre de dégager ainsi une part des ressources additionnelles qui lui font si cruellement défaut ?

Porte ouverte à l'externalisation

En interne, la multiplication des appels d'offres impressionne. Au prétexte des règles de la commande publique, tous les thèmes possibles et imaginables sont passés en revue, l'empreinte évidente d'une politique d'externalisation de plus en plus systématique.

Dernier exemple en date, l'ouverture généralisée du maquillage aux sous-traitants en région, après le gardiennage ou la prestation informatique. Avec des conséquences qui vont jusqu'à mettre en danger la sécurité des personnes quand on externalise aveuglément la maintenance des installations électriques sur les plateaux du Siège.

C'est cette politique d'externalisation qui a cassé l'ascenseur social de FTV qu'on cherche laborieusement à reconstruire sur le papier à coup de déclarations aussi généreuses que théoriques sur l'entreprise inclusive.

La filialisation des activités

La direction cherche de nouvelles marges de manœuvre pour réduire toujours plus

l'emploi. Le transfert des métiers de la production et de la fabrication en fait partie comme en témoigne le projet TEPI, unanimement contesté, ou la tentative, heureusement avortée, de transférer la post-production du feuilleton USGS au Studio.

L'externalisation des emplois, que ce soit vers la prestation privée ou vers nos filiales, n'est pas acceptable et contredit l'Accord du 7 mai 2019. Les projections des initiateurs du plan de départ se révèlent inatteignables mais le contournement de l'Accord via l'amputation de branches entières de nos activités pour tenter de raboter le niveau des ETP n'est pas une option et participe au rabougrissement de notre entreprise.

Un mal-être préoccupant

Dans ce contexte, aggravé par la pandémie et ses conséquences, la direction reconnaît que la situation de mal-être de nombreux salariés est préoccupante.

C'est pourtant le moment qu'elle choisit pour lancer Hcorpo, sa plateforme de réservation hôtelière, qui ne correspond en rien aux promesses faites en CSEC lors de la présentation du projet.

Un nouveau fiasco, un système inadapté, une entrave à la liberté de choix des salariés, à l'heure où la petite hôtellerie périclité,

pour gaver encore plus les actionnaires du groupe Accor, dans le droit fil du choix calamiteux par FTV de la banque Natixis pour gérer l'intéressement.

Encore une fois, la procédure d'appel d'offres démontre que c'est le moins disant financier qui l'emporte, au détriment des conditions de travail et dans une négation radicale des valeurs du service public, dont on nous explique qu'elles sont au cœur de la raison d'être de FTV. Le décalage est patent.

L'analyse préalable du projet d'appel d'offres sur les psychologues du travail montre à quel point il est nécessaire que les représentants du personnel soient associés en amont, tant l'externalisation grandissante des prestations pèse sur le quotidien des salariés.

Il est un peu trop facile pour la direction de se réfugier derrière un contrat avec un prestataire quand c'est elle-même qui a créé le cadre de toute pièce.

Les engagements, comme on va le voir au cours de ce CSE avec « la raison d'être », les labels, les chartes, que la Présidente signe à rythme soutenu, ne doivent pas rester que des éléments de langage et de communication. Il est temps de mettre en accord les paroles et les actes.

Paris, le 6 juillet 2021